

Synthèse du bureau du Cnis du 13 décembre 2023

Le bureau du Cnis s'est déroulé en présentiel à Bercy sous la présidence de Patrice Duran.

Le premier point de l'ordre du jour était consacré à la présentation du **rapport du groupe de travail sur la révision de la nomenclature d'activités française (NAF)**. La présidente du GT, Magali Demotes-Mainard, a rappelé que la NAF est la référence pour opérer des regroupements économiquement pertinents des entreprises et des établissements en fonction de leur activité. Pour des besoins de comparabilité internationale, la NAF est strictement articulée avec les nomenclatures statistiques de l'Onu (Citi) et de l'UE (Nace). L'alignement sur la Nace aurait fait perdre dans de nombreux cas un niveau de détail auquel les utilisateurs français sont habitués. 312 propositions de création de sous-classes ont été examinées, 171 ont été retenus en application de critères : consistance économique, conformité à la nouvelle Nace, adéquation à l'entité « entreprise », existence d'une spécificité française, opérabilité du classement. En pratique le travail d'instruction s'est fait dans une vingtaine de sous-groupes sectoriels. De nouvelles décompositions répondent à l'évolution de la Nace, à l'émergence ou au développement de nouvelles activités économiques, ou au souhait d'observer spécifiquement certaines activités.

Le bureau s'est interrogé sur l'impact de la nouvelle nomenclature sur la mesure du poids respectif de l'industrie et des services, sur l'absence d'activités d'avenir comme la captation de CO₂ ou l'intelligence artificielle générative, et sur le calendrier de déploiement. Il a salué le travail de concertation approfondi réalisé par le groupe et approuvé le rapport dont il souligne la qualité. Le rapport sera transmis à Eurostat pour examen au 1^{er} trimestre 2024 de la conformité de la NAF à la Nace. Le calendrier d'entrée en vigueur de la nouvelle NAF est fixé au niveau européen au 31 décembre 2025 pour les répertoires d'entreprises.

La Drees a ensuite présenté le projet de **mandat du groupe de travail** dont elle a saisi le Cnis **sur « mesurer et comprendre la maltraitance »**. Cette demande fait suite aux Etats généraux de la maltraitance qui ont envisagé la création d'un observatoire sur le sujet. Le bureau a souhaité s'assurer de l'indépendance du GT dans son travail et ses recommandations, ce qui est confirmé. Interrogé sur le périmètre du champ traité, il est convenu qu'il s'agit de celui des maltraitances envers les personnes vulnérables au sens du Code de l'action sociale et des familles, ce que le mandat va préciser dans le titre même du GT pour éviter toute ambiguïté. Le bureau a approuvé le mandat ainsi amendé. Patrice Duran a proposé de confier la présidence de ce groupe à Geneviève Gueydan, inspectrice générale des affaires sociales, et les services statistiques ministériels ont missionné 3 rapporteurs, respectivement de la Santé/Solidarités, de la Sécurité intérieure et de la Justice.

Jean-Luc Tavernier a ensuite présenté **les actualités du SSP au 4^e trimestre 2023**. Au niveau européen, le projet de règlement ESOP sur les statistiques de population est désormais examiné en trilogues. Compte tenu de notre recensement par enquête, les exigences les plus difficiles à satisfaire sont la transmission à T + 12 mois de données communales, les fournitures de données infra-annuelles sur le niveau de la population et sur les migrations. La discussion porte aussi sur la définition de la population : résidence usuelle versus population enregistrée. Concernant la révision du règlement 223 (loi statistique), la discussion a porté sur la compensation financière accordée aux détenteurs de données privées : le Parlement reste sur la proposition de la Commission, c'est-à-dire une compensation limitée au coût de mise à disposition des données. La révision du règlement européen relatif aux comptes économiques de l'environnement suit son cours et le Parlement a ajouté des exigences sur le compte des écosystèmes, qu'il ne serait pas facile de satisfaire.

En France, l'amendement Ferracci visant à élargir l'accès des chercheurs aux données administratives est actuellement examiné en Commission mixte paritaire, il est question de donner au Comité du secret statistique un rôle accru. On attend le délibéré de la Cnil sur le projet de décret prévoyant la modification du bulletin individuel de recensement avec l'ajout de questions sur le pays de naissance des parents, l'indicateur GALI de handicap et le recours au télétravail. Le taux de réponse aux enquêtes auprès des ménages se maintient en France, ce qui n'est pas le cas chez tous nos voisins. Un grand projet de modernisation de la diffusion de l'ensemble des données statistiques de l'Insee, MELODI (*Mon Espace de Livraison en Open Data à l'Insee*), proposera à partir du printemps prochain de nouveaux services aux internautes, et une plus grande cohérence entre les différentes gammes de produits de données. Parmi les nombreuses publications récentes, des éclairages sur l'évolution du taux de pauvreté, la situation financière des ménages au jour le jour dans le mois, deux notes de la Depp sur les résultats de l'enquête PISA (Programme international pour le suivi des acquis des élèves), un billet de blog sur l'empreinte carbone pour montrer que les émissions augmentent certes avec le revenu, mais moins rapidement que les dépenses de consommation.

Dominique Francoz a rappelé les thèmes retenus pour **les 11 avis généraux du prochain moyen terme du Cnis (2024-2028)**, qui sont classés dans trois rubriques : rendre compte d'un monde qui se transforme, éclairer les débats dans une société complexe, innover pour mieux répondre aux besoins. Leur articulation avec les avis de moyen terme discutés en commissions thématiques, souvent des déclinaisons d'avis généraux, a été présentée et les thématiques nouvelles (ou pas traitées récemment) sont ressorties, comme l'inflation, le télétravail, le travail non rémunéré, les proches aidants, la maltraitance, la ressource en eau, la biodiversité, la sobriété, l'économie bleue... Le bureau s'est ensuite prononcé sur la rédaction de chaque avis général. Outre des clarifications et précisions pour rendre ces avis plus parlants, la discussion a soulevé la difficulté à consolider les remontées d'information en provenance des collectivités territoriales, librement administrées. L'absence de toute référence à l'intelligence artificielle a surpris, même si elle trouve sa place dans plusieurs avis sur la transformation numérique de la société et de l'économie. La rédaction de l'avis sur la santé a paru moins claire que celle de l'orientation fixée l'an dernier qui avait fait l'objet d'ajustement en séance et sera reprise.

Les présidents de commission présents ont rendu compte des travaux de leur commission, toutes consacrées au second semestre aux échanges sur la rédaction des avis de moyen terme. Xavier Timbeau a aussi évoqué les débats qui ont eu lieu en commission Environnement sur l'empreinte carbone du numérique, le rôle mal connu des *data centers* et il a insisté sur la nécessité de renforcer les moyens d'investigation statistique sur ces domaines.

Au titre des **actualités du Cnis**, la préparation de l'assemblée plénière du Conseil, qui se tiendra le 23 janvier prochain à Bercy, avec au programme le vote du moyen terme, ainsi qu'une table ronde sur les différentes modalités d'accès aux données des utilisateurs de statistique. De réels progrès ayant été réalisés sur ce sujet important, il est nécessaire d'en rendre compte et d'identifier d'éventuelles marges de progrès pour le moyen terme qui vient.

Dans le prolongement des travaux, deux séminaires de restitution et d'échange sont prévus en début d'année : l'un sur **la révision de la NAF**, pour rendre compte des travaux du GT, mais aussi pour évoquer l'impact de l'évolution de la nomenclature sur ses usages et ses usagers. Il aura lieu le 4 mars à Bercy ; l'autre présentera le nouveau **moyen terme du Cnis 2024-2028** et ses enjeux et défis pour les statistiques publiques, le 3 avril à Bercy.

Plusieurs groupes de travail ont poursuivi leurs travaux : celui sur l'utilisation des **produits phytopharmaceutiques** dans l'agriculture prévoit un test de transfert automatisé des données à la parcelle auprès d'agriculteurs volontaires au début de 2024, et une remise du rapport pour la fin de l'année ; celui sur l'observation des **discriminations** a terminé ses nombreuses auditions, et son rapport est attendu pour la mi-2024 ; celui sur **l'impact de la création de France Travail** sur les statistiques de demandeurs d'emploi se réunit pour la première fois le 18 décembre 2023.